

ANNEXE 4 : Pièces justificatives à fournir

Les enseignants concernés par les motifs de mutation ci-dessous doivent formuler leur demande accompagnée des pièces justificatives **via l'application Colibris entre le 31 mars et le 14 avril 2025**.

1/ Se connecter à l'espace et accéder au formulaire

Via le portail ARENA > Enquêtes et pilotage > Colibris – Portail des démarches > Onglet *Premier degré* > MOUVEMENT INTRA 2025-1D – Demande de bonification

2/ Compléter la demande

Un code de suivi va être associé à votre demande pour faciliter les échanges avec les services. Il permet également de retrouver votre demande.

Votre identité :

Il faut compléter vos nom, prénom, adresse de votre domicile.

Votre affectation :

Il faut renseigner votre département, votre fonction et votre poste actuels.

Demande de bonification :

Vous devez préciser le motif de votre demande dans le menu déroulant parmi les items suivants :

- Rapprochement de conjoint ;
- Parent isolé ;
- Autorité parentale conjointe ;
- Bonification au titre du conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou enfant en situation de handicap et/ou maladie grave.

Il faut ensuite joindre les **justificatifs correspondants** comme listés ci-après.

Validation :

Il vous est demandé de vérifier le contenu de votre formulaire avant de le valider.

Note : Tout dossier reçu par courriel ou courrier ne pourra être traité.

Motif de la demande	Pièces à fournir
Enseignant sollicitant un rapprochement de conjoints	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants - Copie du PACS, extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs, et toute preuve justifiant de l'obligation d'une imposition commune prévue par le Code général des impôts (article L. 512-19 du Code général de la fonction publique) - Certificat de l'employeur du conjoint précisant la résidence professionnelle
Enseignant sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants - Décisions de justice concernant la résidence de l'enfant - Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement - Attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent - Justificatif de domicile de l'autre parent - Certificat de scolarité de l'enfant
Situation de parent isolé	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance du ou des enfants - Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive - Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)
Fonctionnaire en situation de handicap (peut concerner l'enseignant, son conjoint ou un enfant)	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce attestant que le conjoint entre dans le champ du BOE ou que l'enfant est en situation de handicap ou gravement malade - Justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne en situation de handicap